



# COMPTE-RENDU DE MANDAT

MARS 2008 - MARS 2011



*Christophe NAJDOVSKI, adjoint au maire de Paris en charge de la Petite enfance*

## EDITORIAL

Il y a trois ans, l'élection municipale a été particulièrement difficile pour les Verts à Paris. 9 d'entre nous ont cependant été élus au conseil de Paris, dont 4 adjoints. C'est dans ce contexte que j'ai pris la délégation de la petite enfance à la mairie de Paris.

C'est la première fois qu'un/e écologiste occupe cette délégation à Paris et c'est avec la volonté d'apporter une vision écologiste et sociale de l'accueil des jeunes enfants que j'appréhende cette délégation dans un secteur qui compte 772 établissements et emploie 8300 agents municipaux.

### *Un enjeu éducatif, social et économique*

Depuis trois ans maintenant, j'essaie, avec l'appui du groupe EELV-du conseil de Paris, et avec les militant/es (j'ai notamment participé il y a quelques mois -à l'initiative du responsable parisien de l'accueil et de la formation à une session de formation et d'échange) de mettre en place une politique progressiste et écologiste, en refusant de sacrifier la qualité à la quantité comme nous y pousse la politique gouvernementale. L'enjeu est social et éducatif comme viennent de le montrer de récentes études mettant l'accent sur les vertus de l'accueil collectif : la socialisation par des professionnels formés est bénéfique pour les enfants, notamment pour les enfants issus de familles modestes. C'est pourquoi, l'accueil des tout-petits gagnerait à devenir la première marche du système éducatif et la qualité de l'accueil doit demeurer au coeur de notre approche.

### *Une politique écologiste de la petite enfance*

Et c'est bien sur la qualité de l'accueil que les écologistes font la différence : avec le refus de l'application du décret Morano et toute la réglementation qu'elle porte, avec le retrait des biberons au bisphénol A des crèches dès l'an dernier, avec la mise en place d'une politique d'achats publics et de sensibilisation privilégiant les matériaux et matières écologiques, avec la promotion de structures comme les crèches parentales où les parents s'impliquent dans le fonctionnement des établissements, avec la mise en place de conseils de parents, qui font entrer la démocratie participative dans les crèches, etc.

Après un premier bilan diffusé au terme d'une année de mandat, ce second bilan est là pour rendre compte de mon travail, et pour permettre de tracer ensemble le chemin de nos futures actions.



## CHIFFRES CLES

- **31 068 places d'accueil collectif** (crèches, crèches familiales, crèches parentales, haltes-garderies, jardins maternels, jardins d'enfants) dont **21 181 municipales, 7447 associatives et 999 déléguées ou achetées** (hôpital, gestion privée ou associative).
- **10 784 enfants gardés à domicile** grâce aux aides de la CAF et de la Ville.
- **722 établissements d'accueil** dont **421 municipaux et 262 associatifs**.
- **8300 agents municipaux et départementaux** (soit 1/6 des effectifs de la ville de Paris) dont 6651 affectés dans les établissements et **600 assistantes maternelles des crèches familiales**.
- Budget de fonctionnement municipal : **349,29 M€** dont **37,43 M€** de subventions aux associations.
- Budget d'investissement : **60 M€ par an**.
- Nombres de places créées de 2008 à 2010 : **1481** / de 2001 à 2008 : **5816** / de 1995 à 2001 : **1895**
- **3250 assistantes maternelles agréées accueillant 8143 enfants**.

## UN INVESTISSEMENT MASSIF POUR L'ACCUEIL COLLECTIF

L'accueil collectif se situe à la croisée de multiples enjeux : éducatif, social, économique, sociétal, égalitaire. C'est pourquoi, Paris, à la différence d'autres collectivités, a fait le choix de développer ce secteur. Pour autant, malgré les 30 000 places d'accueil collectif (10 % du total national) qui permettent à plus d'un petit parisien de moins de 3 ans sur deux d'être accueillis dans un équipement petite enfance, la demande reste importante.

L'objectif de la majorité est donc d'ouvrir 4500 places dans la mandature. C'est un effort conséquent (400 millions d'euros), 2,4 fois supérieur à celui de la période Tibéri, et ce, dans un contexte foncier très contraint. La réalisation de cet objectif exige un suivi très attentif des projets; je veille également à ce que des crèches soient systématiquement intégrées dans les opérations significatives d'aménagement et de constructions et à ce que soit poursuivie la prospection de locaux disponibles.

### *Priorité au nord-est parisien*

Depuis avril 2008, environ 1500 nouvelles places ont été ouvertes. La deuxième partie de la mandature connaîtra une montée en puissance des ouvertures avec notamment plus de 1000 places en 2013. L'effort le plus important est effectué sur les arrondissements du nord et de l'est où les besoins, notamment sociaux, sont les plus forts.

**CHANGER LES PRATIQUES ,  
BIENTÔT DES "ÉCOLOS CRECHES"**

Le 1er séminaire des 450 responsables d'établissement parisiens, en 2009, a été consacré à l'écologie dans l'activité des crèches. Cela a également été le thème de plusieurs conseils de parents. Pour changer concrètement les pratiques, il est essentiel d'introduire des formations au développement durable pour le personnel, et, depuis 2008, une attention particulière est apportée pour que, dans chaque marché de produits, les labels écologiques soient recherchés: coton durable et/ou écolabellisé pour les textiles: draps et serviettes, augmentation de la part des jouets en bois, développement de l'usage des produits d'entretien écolabellisés.

Afin d'aller plus loin, nous travaillons à la mise en place d'une démarche globale visant à établir un diagnostic environnemental des pratiques des crèches afin de ré-orienter celles-ci vers un objectif de développement soutenable. Cette démarche dite "Ecolo Crèche" visera en premier lieu 20 établissements pilote et sera ensuite progressivement étendue aux autres crèches.

**DES BATIMENTS ÉCOLOGIQUES**

C'est une nouveauté de cette mandature, tous les équipements municipaux créés ou réhabilités doivent respecter la Haute Qualité Environnementale et le plan Climat qui limite la consommation d'énergie primaire à 50 kwh/m<sup>2</sup>/an pour les opérations neuves et à 80 kwh/m<sup>2</sup>/an pour les réhabilitations.

Les 1ères crèches HQE et Plan Climat seront ainsi inaugurées en 2011 et deux crèches municipales dites « passives », (avec une consommation énergétique pour le chauffage inférieure à 15 kwh/m<sup>2</sup>/an) ouvriront d'ici 3 ans. Les associations sont également encouragées à respecter le plan Climat et la H.Q.E. Une 1ère crèche HQE et Plan Climat associative a ainsi ouvert, impasse Cesselin, dans le 11ème arrondissement.



**LA FIN DES BIBERONS  
AU BISPHÉNOL A**

Le bisphénol A est un composant entrant dans la composition de la quasi-totalité des biberons en plastique utilisés en France. Des études ayant prouvé la nocivité du bisphénol A sur le système hormonal, j'ai souhaité avec Denis Baupin, adjoint au maire de Paris en charge de l'environnement et du développement durable, que soit appliqué le principe de précaution et que l'intégralité des biberons des crèches soit remplacée par des biberons sans bisphénol.

Après plusieurs semaines de débats avec les conseillers du maire de Paris, nous avons pris l'initiative en avril 2009 de retirer les biberons au BP A alors que le gouvernement et l'Agence Française de Sécurité Sanitaire et Alimentaire défendaient encore son innocuité. Cette décision a été suivie par un certain nombre de villes qui les ont à leur tour interdits. Les autorités nationales ont ensuite été amenées à reconsidérer leur position et l'Union Européenne a décidé en novembre 2010 d'interdire les biberons au bisphénol A.



**LA PETITE ENFANCE,  
PREMIERE SUR LE BIO**

Pommes de terre, carottes, pommes, tomates, fraises, citrons, lait UHT ½ écrémé, steaks hachés, poulets, épinards, brocolis, compotes de pomme, flocons de pomme de terre, beurre, crème fraîche, camembert et emmenthal. Environ 20 % de la nourriture servie dans les crèches est d'origine biologique et la petite enfance est le secteur municipal où la part du « bio » est la plus importante.

L'objectif est d'atteindre 30 % en 2014 ; la stratégie adoptée est d'introduire progressivement de nouveaux produits, en fonction de leur disponibilité et de leurs coûts.

**DES INITIATIVES PÉDAGOGIQUES  
INNOVANTES**

Chaque équipe au sein des établissements s'est dotée depuis 2008 d'un projet pédagogique particulier; 383 projets d'établissement ont ainsi été adoptés depuis 2008. En outre, via des partenariats avec des associations ou l'engagement des équipes, de nombreux projets particuliers sont développés, aussi divers que des activités physiques pour les plus grands avec la collaboration de l'APSAP (l'association des personnels sportifs des administrations parisiennes), l'intervention de lecteurs de l'association L.I.R.E. à Paris dans les crèches ou les Relais d'Assistants Maternelles, qui permet une découverte de la lecture dès le plus jeune âge, ou des activités de jardinage dans le jardin de la crèche, pour ne citer que ces quelques exemples.

**LES CRECHES ASSOCIATIVES :  
DIVERSITÉ ET PROJETS INNOVANTS**

7500 places en accueil collectif sont gérées par un peu plus de 130 associations.

A l'inverse du gouvernement qui a fait le choix d'intégrer la petite enfance dans la transposition de la directive Services européenne, assimilant gestion privée et gestion associative, un soutien est apporté à ce tiers secteur qui poursuit une activité de service public sans visée lucrative. Il offre une grande diversité dans l'accueil collectif par le développement de projets spécifiques ou innovants, qui s'adaptent à la diversité des familles et à leurs besoins: horaires atypiques, accueil des enfants en situation de handicap, projets à forte dimension sociale, projets intergénérationnels...

Avec le soutien de la ville, les associations participent à l'effort important de création de places par le biais de conventions, dont les textes ont été retravaillés en 2009 pour réaffirmer et garantir les principes d'un accueil de service public.



**AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE  
DU HANDICAP DANS LES ÉTABLISSEMENTS**

Il est indispensable de continuer à développer l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les établissements classiques. Trois projets associatifs d'accueil spécialisé sont en gestation. Deux d'entre eux pourraient voir le jour d'ici 2014 et s'ajouter aux 7 établissements existants. Un projet de crèche municipale pilote dans l'accueil d'enfants en situation de handicap est également à l'étude.

Concernant l'accueil dans les structures classiques, deux volets sont à prendre en compte : l'accessibilité et l'accueil. Tous les nouveaux équipements et les équipements restructurés répondent ainsi aux normes d'accessibilité. Quant aux équipements existants, un audit d'accessibilité a été lancé en 2009, en lien avec le travail que mène Véronique Dubarry, adjointe au maire de Paris chargée des personnes en situation de handicap.

L'accueil des enfants handicapés est prioritairement examiné, avec des dérogations possibles à la limite d'âge de 3 ans et à la sectorisation géographique. Le handicap de l'un des parents constitue également un critère d'examen prioritaire.

**LES CRECHES PARENTALES :  
DES PROJETS ASSOCIATIFS PARTICIPATIFS**

La crèche parentale du Sentier, dans le 2ème (et ce n'est pas un hasard si c'est cet arrondissement...), ouvrira ses portes très prochainement. Parmi les crèches associatives, les crèches parentales accueillent en général peu d'enfants et ont la particularité d'être portées par un collectif de parents, depuis la création jusqu'au fonctionnement, appuyés par des professionnels de la petite enfance.

Ce sont des projets un peu atypiques auxquels j'apporte un soutien particulier, en ce qu'ils valorisent la participation active des parents, et reposent sur la collaboration parents/professionnels pour la mise en place d'un projet éducatif commun.

**ACCUEIL INDIVIDUEL :  
GARANTIR LA QUALITÉ**

L'accueil à domicile ou chez une assistante maternelle ne relève pas directement de l'action municipale. Pour autant, il représente une part importante de l'accueil, notamment la garde au domicile des parents qui, avec 13 % des enfants accueillis, constitue une spécificité parisienne. Nous travaillons à des solutions permettant d'accroître la qualité de cet accueil au bénéfice des enfants, des parents et des professionnels.

*La Clairière essaïme*

C'est dans ce sens que le dispositif innovant initié dans le 2ème par le centre social la Clairière a été essaïmé au Centre Solidarité Roquette dans les 11ème et au relais 59 dans le 12ème. Le principe : recruter des femmes éloignées de l'emploi, leur proposer une formation complète, les mettre en relation avec des familles à la recherche d'une garde à domicile, aider à la mise en place du contrat de travail, suivre la relation d'emploi. Des relais permettent des rencontres entre ces auxiliaires parentales, les enfants et des professionnels de la petite enfance. Parallèlement, nous travaillons avec les acteurs du secteur à la création d'un label qualité parisien de la garde à domicile, garant de la qualité de l'accueil.

Dans le même esprit, un plan d'actions concernant les assistantes maternelles est en cours qui prévoit l'amélioration de leur formation mais aussi le développement des Relais d'assistantes maternelles (RAM) dans lesquels elles se rencontrent en présence des enfants qu'elles gardent, animés par une éducatrice de jeunes enfants, avec laquelle elles peuvent discuter de leurs pratiques, échanger et prendre des conseils. Un nouveau RAM a ouvert dans le 11ème, qui porte à 10 le nombre de Relais.



# DEFENDRE ET PROMOUVOIR LA QUALITE DE L'ACCUEIL

## S'OPPOSER AUX PROJETS GOUVERNEMENTAUX INSTAURANT UN ACCUEIL "LOW COST"

Le candidat du « Travailler plus », avait fait de l'augmentation du nombre de places de « garde » (y compris le week-end) une promesse de campagne. Pour faire du chiffre mais à moindre coût, le gouvernement a donc adopté en 2010 un décret (dit Morano) qui abaisse les normes d'encadrement et de qualification requises non seulement dans les crèches mais dans des structures qualifiées d'« innovantes » (« jardins d'éveil », « maisons des assistantes maternelles »,...).

Parce que « les bébés ne sont pas des sardines », un soutien a été apporté à la mobilisation - inédite par son ampleur - des professionnelles de la petite enfance, réunies au sein du collectif « Pas de bébés à la consigne »: manifestation aux côtés des personnels mais aussi prise de position publique dans la presse ainsi qu'en Conseil de Paris, pour annoncer que la Ville de Paris n'appliquerait pas les dispositions de ce décret.

## ATTRIBUTIONS DES PLACES : APPROFONDIR L'EFFORT DE TRANSPARENCE ET D'EQUITE

La mise en place, sous la précédente mandature, de commissions d'attribution pluralistes a porté un coup sévère aux pratiques clientélistes qui ont défrayé la chronique. Pour autant, la politique en matière d'attribution peut encore être approfondie dans le sens de la transparence et de l'équité. Pour ce faire, un travail a été engagé en 2009 pour harmoniser les procédures entre les arrondissements. Le cadre général a été retravaillé en concertation avec les maires d'arrondissement qui président les commissions d'attribution. Ces dernières devraient être plus fréquentes, les parents mieux informés, les critères plus précis (pour favoriser la mixité sociale, la conciliation avec la vie professionnelle, l'accueil d'enfants en situation de handicap). Des places sont désormais garanties pour les parents en insertion sociale et professionnelle, notamment les familles monoparentales, et la création de commissions sociales est encouragée dans les arrondissements pour traiter les situations d'urgence.



Tribune

Le Monde

Mercredi 23 juin 2010

Petite enfance : le gouvernement fait le choix d'un accueil au rabais

Christophe Najdovski

Adjoint au maire de Paris (Les Verts)

« L'absence de solution satisfaisante d'accueil des enfants est destructrice d'emplois »

le Parisien

Samedi 18 Avril 2009

La fin des biberons au bisphénol A dans les crèches

La ville de Paris n'achètera plus de biberons fabriqués avec du bisphénol A pour ses crèches car ils contiennent « un risque potentiel pour la santé », ont affirmé hier les Verts Denis Baugin et Christophe Najdovski, adjoints de Bertrand Delanoë respectivement en charge du développement durable et de la petite enfance.

Le Journal du Dimanche

Dimanche 12 septembre 2010

Cinq bébés, ça va, au-delà...

« Je crains qu'on ne retourne trente ans en arrière, du temps des garderies, n'indigne Christophe Najdovski, adjoint au maire de Paris. On va pratiquer le sur-booking. » A Paris, on n'entend pas profiter des nouvelles possibilités offertes par le décret.

L'Obs

10 avril 2009

Christophe Najdovski, adjoint petite enfance à la mairie de Paris.

« Il faut un plan Marshall pour l'accueil collectif »

## VALORISER LES METIERS DE LA PETITE ENFANCE

Face à la pénurie de personnels de la petite enfance, des discussions ont été engagées dès 2008 avec les représentants de la Région et de l'Etat pour réorienter des filières de formation et répondre aux besoins en personnels formés dans les trois prochaines années. Ce travail a débouché sur la signature en janvier 2010 de la première convention tripartite Ville-Région-Académie consacrée aux métiers de la Petite enfance. Un doublement du nombre d'auxiliaires de puériculture formés est notamment attendu d'ici 2013.

## FACILITER LE DIALOGUE ENTRE LES PARENTS ET LES PROFESSIONNELS : LES CONSEILS DE PARENTS

Alors que l'individualisme et le consumérisme imprègnent la vie sociale, sans même épargner les services publics, il est important de recréer du lien. Il est ainsi apparu nécessaire de permettre la coopération des parents et des professionnels, et de permettre ainsi l'éclosion d'une communauté éducative, afin de construire et garantir conjointement le bien-être et le développement des jeunes enfants.

Cette coopération n'allant pas de soi, des organes consultatifs et participatifs composés de parents élus, de professionnels et d'élus, se réunissant au niveau d'un établissement ou de plusieurs établissements, ont été institués à partir de 2008, après une phase expérimentale. C'est dans cet esprit que la généralisation des conseils de parents est conduite. Aujourd'hui, 11 arrondissements sont dotés de ces lieux d'échange et de coopération.

## L'EQUIPE / LES COORDONNES / LE BLOG

Pierre Lada (Directeur de Cabinet),

Claire Compain (chef de cabinet),

Yvan Gieysse (Conseiller technique)

Adresse : Bureau 313, place de l'Hôtel de Ville, 75 004 PARIS

Téléphone : 01 42 76 41 88 / e-mail : christophe.najdovski@paris.fr

Blog : [www.christophe-najdovski.fr](http://www.christophe-najdovski.fr)